GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente auprès de
l'Office des Nations unies et des autres
organisations internationales à Genève

52e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue Interactif avec la Commission d'enquête internationale et indépendante sur l'Ukraine

Intervention du Luxembourg

20 mars 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne, remercie la Commission d'enquête pour la présentation de son rapport et exprime sa pleine solidarité avec le peuple de l'Ukraine qui mène une lutte essentielle avec un courage et une résilience admirables.

En lisant le rapport devant nous, on ne peut guère penser à des crimes qui n'ont pas encore été commis par les forces russes en Ukraine. Le rapport décrit, parmi d'autres violations des droits humains, des cas de meurtres indiscriminés de civils, de torture et de violence sexuelle et sexiste, y compris contre des enfants. A cette liste s'ajoutent des attaques ciblées contre des infrastructures civiles, dont des hôpitaux et des écoles, ainsi que des exécutions sommaires de prisonniers de guerre.

Il est important de constater que ces violations, dont la Russie est le seul responsable, ne se limitent pas au territoire ukrainien, mais impliquent également des actions commises sur le territoire russe. Notamment la détestable pratique d'enlever et de déporter des enfants ukrainiens pour les transférer illégalement en Russie dépend de la complicité de personnes et d'organisations en Russie.

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Comment pouvons-nous nous assurer que les enfants déportés soient identifiés et retrouvés, afin qu'ils puissent rejoindre leurs familles ? Comment pouvons-nous agir afin que tous les responsables de ces transferts forcés soient identifiés et tenus de rendre des comptes

Je vous remercie.